



Projet Prioritaire Haïtien

“ Nos ancêtres, nous ont libérés des rennes de l'esclavage. Nous le devons à la nouvelle génération haïtienne d'aider à éliminer l'esclavage mental, et les attitudes négatives pour nous orienter vers un but commun de concert avec le peuple haïtien. Favorisons le patriotisme et l'autodétermination pour propulser Haïti au niveau de nation moderne et qu'il devienne une icône pour le monde dans la lutte contre l'oppression”.

Jacob François

Projet Prioritaire Haïtien
Boîte Postale 882546
Port Saint Lucie, FL 34988
info@hpp4haiti.com
312-735-6071

©2008 Projet Prioritaire Haïtien. Tous Droits Réservés



Projet Prioritaire Haïtien

Projet Prioritaire Haïtien (PPH) est une coalition autorisée par les haïtiens qui unifie les organismes et individuels dans leur lutte pour une amélioration de la politique des ETATS-UNIS et de la communauté internationale, une politique qui respecte l'indépendance et l'autodétermination d'Haïti. PPH est pour la promotion d'un leadership haïtien dans la lutte pour la démocratie et l'appui du respect des droits de l'homme tout en optimisant la capacité d'Haïti à devenir autonome.

PPH vient de débiter sous la conduite de Jacob François (fondateur de projet 2000 international) et d'Eugenia Charles (fondatrice de Fondasyon Mapou). Tous les deux ont consacré des années de leur vie à préconiser pour un Haïti juste et équitable, et à servir la population négligée en Haïti. Leur espoir est de fournir une nouvelle direction pour passer d'une diaspora haïtienne dormante à une diaspora proactive, tout en préconisant pour un Haïti démocratiquement stable.

Projet Prioritaire Haïtien (PPH) : Une coalition, qui travaille pour une amélioration concrète du problème haïtien et pour une direction positive de la politique à suivre par les états-unis et la communauté internationale, vous invite à la rejoindre pour fournir un appui constructif dans la lutte haïtienne pour la démocratie. Nous vous invitons à nous rejoindre pour dire " NON " aux abus des droits de l'homme et aux politiques échouées en Haïti.

La politique inappropriée des États-Unis, l'indifférence des Nations Unies et de la communauté internationale ont aggravé la crise en Haïti. Ils ont piétiné et renversé le processus démocratique en Haïti. Les rebelles marchent librement dans les rues d'Haïti, les membres de la petite armée " Ti Manchèt " tuent les civils innocents sans être jugés ou punis, malgré les actes de violence dans les secteurs comme Pétion-Ville, Delmas, Martissant, Carrefour, etc, la MINUSTHA n'a fait aucune descente des lieux violents dans ces zones pour éfrénner les actes terribles perpétrés dans ces banlieues. Mais, les forces de maintien de la paix en Haïti continue a semer le deuil par des opérations violentes dans les quartiers pauvres de Cité Soleil.

Projet Prioritaire haïtien condamne les opérations arbitraires que la MINUSTHA (mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti) entreprend continuellement à Cité Soleil, des opérations qui coûtent la vie à des centaines de civils, en particulier des femmes et des enfants haïtiens innocents.

Depuis le coup d'état de 2004 contre le gouvernement d'Aristide, beaucoup d'établissements de renom ont confirmés dans plusieurs rapports que les haïtiens des quartiers pauvres deviennent la cible d'une campagne de terreur en raison de leur affiliation politique. Les médias ont été l'instrument de base pour créer et maintenir un climat de terreur dans les foyers de Cité Soleil. Alors que la crise



humanitaire atteint des proportions inquiétantes, les dommages collatéraux deviennent de plus en plus atroces.

Par conséquent nous sommes commis à :

- Encourager et à aider les haïtiens demeurant en Haïti à exercer leur responsabilité civique tout en s'adhérant aux principes démocratiques et au respect des droits de l'homme.
- Définir une stratégie concrète et à procurer une formation adéquate aux haïtiens de la diaspora et d'Haïti qui améliorerait leur qualité de leader, renforcerait le mouvement de mobilisation et aiderait à reconstruire les établissements démocratiques en Haïti.
- S'assurer que les États-Unis et la communauté internationale instituent des politiques qui maximisent le développement des établissements démocratiques en Haïti, et qui respectent la souveraineté, le droit à l'autodétermination, et à un gouvernement démocratique.
- Fournir au public américain des informations précises sur la transition démocratique en Haïti, y compris les informations en provenance des organismes de bases et d'autres associés en Haïti.
- Présenter la situation d'Haïti telle qu'elle est à travers les médias et d'autres moyens de communications ; et aussi, développer et maintenir un mouvement dynamique de solidarité aux États-Unis en faveur d'Haïti



Les Néo-Conservateurs d'Haïti ont profité de toutes les occasions pour parler au détriment du vouloir des haïtiens. PPH considère qu'il est impératif MAINTENANT, pour les citoyens ordinaires d'Haïti d'avoir leur chance de se faire entendre en Haïti, aux États-unis et devant la Communauté Internationale. PPH essayera de fournir l'appui nécessaire dans la lutte haïtienne pour la démocratie, le droit à la souveraineté, le respect des droits de l'homme et de l'indépendance d'Haïti. Maintenant, les priorités haïtiennes pour la coalition sont comme suit :

- Soutenir la libération de tous les prisonniers politiques, réclamer justice et traitement équitable pour tous les prisonniers en Haïti et le droit au retour de tous les Haïtiens exilés.
- Appeler à la fin de la répression systématique des défenseurs de la démocratie, la fin de l'impunité, et un appel à une accélération dans le processus trainante du système juridique haïtien.
- Inviter une équipe d'observateurs de droits de l'homme constituée des membres du Parlement Haïtien, de la Cour de Justice des Caraïbes (CCJ), de l'Union Africaine, de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, de la haute Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies (UNCHR), de la Fédération Internationale du Parlement comprenant des membres du Congrès des Etats-Unies en particulier Black Caucus ainsi que le corps de Police haïtien pour évaluer la situation des droits de l'homme, enquêter et traduire en justice les malfaiteurs qui ont mis fin à la vie de centaines de civils haïtiens innocents en particulier dans les événements de février 2004. Une enquête immédiate doit être aussi menée sur les massacres entrepris par la MINUSTAH en Haïti.
- Inviter la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Assemblée des Parlementaires de la Communauté des Caraïbes (ACCP), l'Organisation des Etats Américains (OEA), le Congrès des États-Unis à étudier les circonstances qui ont menées au 29 février 2004 ; de déterminer le rôle des États-Unis, de la France, et du Canada dans l'obstruction du processus démocratique en Haïti. Chacun est invité à approuver l'acte H.R.351 (présenté à la chambre des représentants) et établir une Commission indépendante pour enquêter le coup d'état 2004 en Haïti.
- Exiger que les États-Unis et tous les pays où les réfugiés haïtiens soumettent une demande de statut de réfugiés politiques accordent un statut protecteur provisoire (TPS) à ceux qui sont persécutés et mettre immédiatement fin à la détention indéfinie et la déportation des immigrés haïtiens. Chacun est invité à appuyer l'Acte de protection des haïtiens de 2007 (présenté à la chambre des représentants) l'acte



HR522 tout comme l'acte HR454 pour modifier la Loi HRIFA de 1998.

- Exiger une suspension provisoire du rapatriement des ressortissants haïtiens qui ont commis des crimes aux États-Unis jusqu'à ce qu'un programme complet soit développé afin de superviser ces individus une fois libérés dans la société haïtienne.
- Exiger que le Conseil de sécurité des Nations Unies revise le mandat de la MINUSTAH (mission de stabilisation des Nations Unies au Haïti) en se concentrant de préférence sur une mission civile qui aiderait le gouvernement haïtien à reconstruire ses infrastructures tels que des routes, des écoles, des bibliothèques, des centres sociaux, etc. Autrement la force d'occupation doit quitter le Haïti immédiatement, et le budget de la MINUSTAH doit être réalloué à des programmes de développement et de secours pour Haïti.
- Éliminer complètement la dette extérieure d'Haïti afin de faciliter le processus de reconstruction.
- Inviter le parlement haïtien à reviser la constitution haïtienne en sorte que les haïtiens de la Diaspora jouent leur rôle dans la reconstruction des établissements démocratiques d'Haïti et devenir partie prenante dans le développement de leur pays.



Haiti Pour Les Haïtiens

Projet Prioritaire Haïtien se fait le promoteur d'un Haïti souverain. En droit, la Souveraineté se définit, comme la détention de l'autorité suprême, c'est-à-dire d'un pouvoir absolu et inconditionné. Dans les régimes despotiques, la Souveraineté est le plus souvent détenue par un seul homme. En Haïti, nous avons une démocratie, elle est détenue par le peuple, constitué en un corps politique, la nation. Chez nous, il y a longtemps qu'on parle de Souveraineté Nationale qui, on peut dire constitue l'ensemble de trois pouvoirs travaillant de concert pour assurer les intérêts de la nation, donc, protéger les intérêts du peuple.

Il est vrai que le monde est actuellement régit par le concept de mondialisation inventé pour décrire à la fois l'internationalisation des échanges économiques et l'extension planétaire des systèmes de communication. Ce qui signifie qu'on se dirige indiscutablement vers une gouvernance mondiale. Selon les théoriciens de la mondialisation, l'état nation est dépassé, la souveraineté est désuète. Les organismes non gouvernementaux et les firmes multinationales sont, nous les savons bien, les nouveaux régulateurs du marché mondial.

La mondialisation a certainement favorisé les regroupements économiques, facilité les échanges et amélioré la productivité mondiale. En mettant en commun leurs ressources les pays réussissent à uniformiser leurs politiques économiques au profit de leur nation respective. Ils ont décidé de restreindre l'exercice de leur souveraineté sur l'activité économique ce qui ne signifie nullement qu'ils ont renoncé à leur souveraineté.

Aucune nation ne renonce volontairement à sa souveraineté, car la souveraineté est la condition essentielle de l'exercice de la démocratie. L'individu ne peut accepter de se soumettre à une décision que s'il a été impliqué d'une façon ou d'une autre à son élaboration. Il doit donc être capable de se reconnaître lui-même dans les institutions responsables. C'est dans le cadre de la souveraineté nationale que l'exercice des droits démocratiques peut se réaliser.

Le droit d'ingérence est né au sein des Nations Unis, alors que la notion de souveraineté est au cœur même de son système. Son but n'est-il pas de protéger les États des interventions extérieures et sauvegarder la paix ? Dans les années 60, les défenseurs des droits de l'homme estimaient que l'interdiction de toute ingérence ne les concernait pas puisqu'elle ne s'appliquait qu'aux relations d'Etat à Etat. Puis, ils choisirent de légitimer leur ingérence au nom des droits humains en se portant au secours des victimes de crimes ou de catastrophes. En 1988, l'ONU adopta la résolution 43/131 autorisant les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à porter assistance aux victimes des catastrophes naturelles et des situations d'urgence, lui permettant ainsi de s'ingérer légalement dans les affaires des autres nations. Depuis, les pays dominants comme les États-unis, la France, le



Canada, utilisent ce droit d'ingérence à leur profit, emmenant ainsi à la ruine politique, économique et sociale des pays déjà en crise.

La souveraineté nationale appartient au peuple, il est interdit aux gouvernants de l'aliéner, en la transférant à des autorités étrangères, des organisations internationales ou des ONG. Nous admettons avoir besoin de l'assistance de l'Organisation des Nations Unis. Notre but principal n'est pas d'expulser la MINUSTAH d'Haïti mais plutôt d'utiliser son aide à bon escient. Il est évident que les conditions socio-économiques n'ont fait que s'aggraver depuis l'arrivée de la MINUSTAH et que la formule utilisée par celle-ci pour résoudre le problème haïtien n'y convient absolument pas. Projet Prioritaire Haïtien demande simplement que le groupe des cinq continue à donner son soutien à Haïti tout en respectant son droit à la souveraineté, qu'il prenne en considération les priorités du peuple haïtien et que des remèdes efficaces et appropriés soient administrés aux maux d'Haïti pour mettre fin au chaos national et donner une chance à notre courageuse nation de vivre libre et indépendante. Dans le cas contraire nous optons pour un gouvernement capable de créer son propre agenda. Un gouvernement financé par les fils du pays et ce, pour le bien de la nation haïtienne.



Adhésion

Nous sommes très enthousiastes de la mise en marche de Projet Prioritaire Haïtien et nous espérons que vous vous joindrez à nous pour supporter la lutte haïtienne pour la démocratie.

Votre participation individuelle et celle de votre organisation pour supporter les efforts du PPH peuvent littéralement sauver la vie de millions d'haïtiens vivant dans des conditions économiques extrêmement accablantes. Les abus courants des droits de l'homme ont dévasté la vie du citoyen moyen en Haïti. Ces conditions indescriptibles forcent des mères et des pères à se terrer, les rendant incapables de pourvoir aux besoins de leur famille. Cette coalition prévoit de produire un impact évident dans la vie des haïtiens exposant leur situation difficile au monde, de changer une fois pour toute le noyau même de la politique Haïtienne et d'améliorer son image à travers le monde.

PPH vous donne accès à différents types d'adhésion pour faciliter les organismes qui souhaitent participer et contribuer aux besoins de la lutte des haïtiens. Les particuliers qui souhaitent aider la coalition dans ses efforts peuvent se joindre à un ou plusieurs groupes de travail pour aider à l'expédition des travaux ; cependant, leur nom ne sera pas mentionné comme membre officiel de la coalition. Vous pouvez choisir de vous adhérer à un ou plusieurs des groupes suivants :

1. Le Comité de Coordination participe régulièrement aux conférences téléphoniques pour coordonner les activités de la coalition et surveille les groupes de travail.
2. Le Comité en Campagne de financement peut inclure tous les participants ci-dessus et d'autres organismes ramassant des fonds au nom de Projet Prioritaire Haïtien pour soutenir le budget de fonctionnement et les projets de la coalition.
3. Les groupes de travail (Congressional Action, Rapid Response, Outreach and Public Education, and the Action/Demonstration) développent et mettent en application des initiatives considérées nécessaires.
4. Le Conseil Consultatif inclut des particuliers et des organismes qui peuvent prêter leurs noms à la coalition, et si disponible, parler au nom de la coalition dans des conférences de presse, ou préparer les articles à publier.
5. Les Membres du Réseau soutiennent nos initiatives en signant notre ordre du jour et en participant aux actions de la coalition.

Adhésion

Nom/Organisation:

Liaison: _____

Téléphone Bureau: _____

Télécopie: _____

Téléphone Cellulaire: _____

Courriel: _____

Site Web: _____

Adresse Postale: Ville: État: Code postal:

Adresse: Ville: État: Code postal:

Type d'organisation:

Court rapport décrivant l'organisation:

Pourquoi votre organisation souhaite devenir membre de PPH?

Qu'est-ce que vous ou votre organisation souhaite contribuer au PPH?

Quel niveau d'adhésion cherche votre organisation?

Donations

Je veux aider à élever la voix haïtienne à l'étranger et en Haïti.

Ci-jointe ma donation de \$_____

Je m'engage à contribuer la somme de \$_____ mensuel/trimestriel/annuel (cerclez un).

Je veux également aider à la propagation des informations de Projet Prioritaire Haïtien.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville, état, code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Détachez et envoyez à :

Projet Prioritaire Haïtien, Boîte Postale 882546,

Port Saint Lucie, FL 34988

Visitez www.hpp4haiti.com et cliquez sur donation.

Les chèques doivent être envoyés au nom de Projet Prioritaire Haïtien. Toutes les donations ne sont pas déductibles d'impôt.

L'adhésion au PPH est ouverte à tous, mais nous encourageons aussi tous les membres à faire de leur mieux pour soutenir généreusement le travail de la coalition.

Soyons la voix des sans voix et aidez-nous à sauver la vie des centaines de milliers d'haïtiens vivant en Haïti et qui ont tant besoin de notre aide.

JOIGNEZ-VOUS A NOUS POUR DIRE NON AUX ABUS DES DROITS DE L'HOMME ET AUX POLITIQUES ÉCHOUÉES EN HAÏTI!

REMP LISSEZ DONC VOTRE FORMULAIRE D'ADHÉSION AUJOURD'HUI !

Projet Prioritaire Haïtien

Boîte Postale 882546

Port Saint Lucie, FL 34988

info@hpp4haiti.com

312-735-6071

©2008 Projet Prioritaire Haïtien. Tous Droits Réservés

Projet Prioritaire Haïtien
Boîte Postale 882546
Port Saint Lucie, FL 34988
info@hpp4haiti.com
312-735-6071

©2008 Projet Prioritaire Haïtien. Tous Droits Réservés